

SIDEX

Soutien individualisé à la démarche export

Objectifs	<p>Soutenir un projet à vocation export :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit pour finaliser un contrat en cours de négociation avec un nouveau client, agent ou distributeur- soit, pour prospecter de nouveaux marchés.
Bénéficiaires	<p>Les PME françaises (entités juridiquement indépendantes), sauf celles dont l'activité relève du négoce,</p> <ul style="list-style-type: none">- dont l'effectif est inférieur à 250 salariés et dont le chiffre d'affaires HT est inférieur à 50 millions d'euros,- à condition qu'elles ne soient pas détenues à plus de 25 % par une entreprise française ou étrangère ne répondant pas à ces critères.
Opérations éligibles (Dépenses éligibles, pays ou zone géographique éligible, etc)	<p><u>Opérations éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- les missions destinées à rencontrer à l'étranger un futur client, agent, distributeur, avec lequel l'entreprise souhaite finaliser un contrat à vocation export et dont les retombées commerciales sont identifiées,- les missions individuelles de prospection sur un nouveau pays. <p>Attention ! La mission à l'étranger doit être effectuée dans les trois mois suivant l'acceptation du dossier.</p> <p><u>Opérations non éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- les missions visant à créer une filiale commerciale,- les missions s'inscrivant dans le cadre d'une participation collective soutenue financièrement par les pouvoirs publics français (la participation à des opérations inscrites au programme France est inéligible),- les missions se déroulant dans un pays où se trouve une filiale de l'entreprise demandeuse. <p>Autres clauses d'inéligibilité</p> <p>Il ne doit exister :</p> <ul style="list-style-type: none">- aucun lien contractuel entre l'entreprise française et l'entreprise étrangère rencontrée,- ou aucun lien contractuel client/fournisseur durant les 36 mois précédant la mission. <p><u>Pays éligibles :</u></p> <p>Tous les pays sont éligibles, sous réserve de l'analyse du dossier.</p> <p>Les pays sont classés en zone prioritaires :</p>

- Pays « Grand Large » :

Asie : Chine (y compris Hong Kong et Taïwan), Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Thaïlande, Vietnam ;

Amériques : Brésil, Canada, Chili, Etats-Unis, Mexique ;

Autres zones : Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Koweït, Qatar, Russie, Ukraine.

- Pays « Europe-Méditerranée » :

UE27 (sauf France), Algérie, Croatie, Egypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Norvège, Suisse, Tunisie, Turquie.

- Autres pays.**Caractéristiques et montants**

(Type de l'aide, modalités, taux maximum, plafond, etc.)

L'aide SIDEX est gérée par UBIFRANCE.

Limitation de l'aide :

Une entreprise ne pourra être aidée que dans la limite de 6 SIDEX : 3 SIDEX par an au titre de sa prospection et 3 SIDEX par an au titre de la finalisation de contrats export avec :

- un seul « SIDEX prospection » sollicité par pays et par an,
- un seul « SIDEX finalisation de contrat export » par projet.

Périmètre et taux de prise en charge de l'aide :

La prise en charge est limitée à :

- pour la prospection individuelle sur un nouveau marché :

- 1 personne salariée de l'entreprise
- 30% du billet d'avion international en classe économique
- 6 jours maximum pour les pays « Grand Large »
- 4 jours maximum pour les pays « Europe-Méditerranée »
- 3 jours maximum pour les autres pays
- frais de séjour à l'étranger : participation forfaitaire aux dépenses engagées sur place à hauteur de 150 € par jour
- frais de déplacement en France : forfait de 50 €

- pour la finalisation d'un contrat à vocation export :

- 2 personnes salariées de l'entreprise
- 50% du billet d'avion international en classe économique
- 6 jours maximum pour les pays « Grand Large »
- 4 jours maximum pour les pays « Europe-Méditerranée »
- 3 jours maximum pour les autres pays
- frais de séjour à l'étranger : participation forfaitaire aux dépenses engagées sur place à hauteur de 150 € par jour et par personne

- frais de déplacement en France : forfait de 50 € par personne

Procédure et délai de traitement :

1. Dépôt en ligne du dossier 7 jours minimum avant le début de la mission

L'entreprise dépose sa demande en ligne sur ubifrance.fr (www.ubifrance.fr/sidex/identification.asp) avant son départ en mission et s'engage sur les éléments mentionnés.

2. Réponse d'UBIFRA CE dans les 48 heures qui suivent le dépôt du dossier complet

Sous réserve que l'ensemble des éléments ait été porté à sa connaissance et sous réserve des vérifications par ses services des informations transmises, UBIFRANCE s'engage à apporter une réponse rapide. Cette réponse est notifiée à l'entreprise par courriel.

Lorsque la décision est positive, une lettre de notification des conditions d'octroi de la subvention est jointe au courriel, avec la liste des éléments nécessaires à l'instruction de la demande de subvention.

3. Réalisation de l'opération dans les 3 mois suivant l'acceptation du dossier

La mission visant à finaliser un contrat à vocation export ou la mission de prospection sur un nouveau marché doit être effectuée dans les 3 mois suivant l'acceptation du dossier.

4. Envoi de la demande de remboursement dans un délai de 30 jours à l'issue de la mission

A l'issue de la mission et dans un délai de 30 jours, l'entreprise envoie son dossier de demande de remboursement complet :

- lettre de notification signée,
- devis détaillé relatif au tarif économique du vol international,
- facture relative au billet d'avion en classe économique et carte d'embarquement des participants à leur retour de mission,
- compte-rendu de mission en version électronique complété (document téléchargeable sur ubifrance.fr)
- RIB

5. A réception du dossier de remboursement complet, versement de la subvention dans les plus brefs délais

Sur la base des pièces justificatives mentionnées et après leur vérification, la subvention est versée par UBIFRANCE à l'entreprise sous forme de virement bancaire dans les plus brefs délais.

Dans le cadre de la politique d'évaluation de l'efficacité des crédits alloués pour le commerce extérieur, un questionnaire d'évaluation est

	envoyé par UBIFRANCE à l'entreprise, six mois après son retour de mission. L'entreprise s'engage à y répondre sous 15 jours.
Observations (Restrictions, délais d'instruction, autres aides ayant le même objectif, etc.)	<p>Aucune aide ne peut être consentie a posteriori.</p> <p><u>Engagements de l'entreprise :</u></p> <p>L'entreprise s'engage à respecter la règle communautaire de minimis selon laquelle le total des aides publiques versées sous ce régime ne peut pas dépasser la somme de 200 000 euros maximum sur une période glissante de 3 ans.</p> <p>L'entreprise s'engage à communiquer toutes les informations demandées dans le questionnaire.</p> <p><u>SIDEX et assurance-prospection :</u></p> <p>L'aide SIDEX ne comprend pas les dépenses couvertes au titre de l'assurance prospection.</p>
Contacts	<p>UBIFRA CE</p> <p>Courriel : sidex@ubifrance.fr</p> <p>Votre Direction régionale du commerce extérieur :</p> <p>www.missioneco.org/drce ou www.missioneco.org/nomdelaregion</p> <p><u>Pour en savoir plus :</u></p> <p>Sur l'offre du dispositif public d'appui à l'export :</p> <p>le site gouvernemental du Commerce extérieur : www.exporter.gouv.fr</p> <p>le site de l'Agence UBIFRA CE : www.ubifrance.fr</p> <p>Sur l'assurance prospection :</p> <p>le site de la Coface : www.coface.fr</p>